

# Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 24 octobre 2024

Convocations adressées le 17 octobre 2024

Étaient Présents : LELIEVRE GRAND FOUBERT LBOUC DUVAL FERAULT GUYONNET-PAYEL  
PICHEREAU. Absent: CHANOT LAMBERT FLANDRIN DELAUNAY

## **Approbation des PV du 13 août et 17 septembre 2024**

Adopté à l'unanimité

- **Délibération définitive à prendre pour la protection sociale complémentaire suite à l'avis favorable du CST du Centre de Gestion de la Fonction Publique,**

Le CST ayant approuvé la délibération du 13 août 2024 qui fixait le taux de couverture à 95 % et le taux de participation à 55%, le conseil municipal valide donc le contenu de celle-ci.

- **Incivilités dans le cadre des ordures ménagères et règlement de collecte,**

Les membres du conseil approuvent le règlement de collecte et précisent que M. le Maire fera usage de son pouvoir de police pour appliquer ce règlement, approuvent la mise en oeuvre de l'amende forfaitaire de 120 euros en cas d'infraction au règlement de collecte et/ou en cas de dépôt illégal de déchets sur la commune.

- **Convention Territoriale Globale avec la CCMA, RENOUELEMENT DE LA CTG AVEC LA CAF ET LA MSA :**

Le conseil municipal, décide :

- Prend acte et adopte les principes de la CTG dans une démarche partenariale pour la période du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2029 entre la CCMA, les communes signataires, la Msa et la Caf de la Mayenne.
- Prend acte de la mise à jour du diagnostic réalisé à l'échelle du territoire de la CCMA.
- Valide la liste des actions existantes inscrites dans l'annexe N°2 et qui relève des compétences de la commune et décide d'inscrire l'action en projet suivante : Réflexion sur le projet de création d'une MAM (Maison Assistantes Maternelles)
- Prend acte des actions et projets qui relèvent des compétences de la CCMA dont les habitants de la commune peuvent bénéficier.
- Valide la liste des actions qui pourra être travaillée sur la période 2025-2029 et qui relève des compétences de la commune.
- Autorise le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec l'ensemble des signataires.

- **Examen des rapports annuels de qualité de la CCMA pour 2023,**

Le conseil municipal prend acte de ces rapports

- **Délibération ZAE n°r**

Le conseil municipal identifie les zones d'accélération des énergies renouvelables à tout le territoire.

- **Choix des prestataires pour le City stade,**

Les membres du conseil municipal ont retenus les entreprises suivantes :

QUALI CITE pour un montant de 60.426,62 euros

TTA pour un montant de 31.704,02 euros

Subventions allouées : Agence Nationale du Sport (ANS) pour 22.095 euros, CD53 pour 14.730 euros soit un total de 36.825 euros.

- **Achat du chemin près de la Bersonnerie pour la continuité des sentiers pédestres,**

A l'unanimité les membres du conseil décident d'acquérir la parcelle I 163 et une portion de la parcelle I 162 au prix de 0,50 le mètre carré. Frais de géomètre et de notaire (Maître Patricia LAINE-CARVILLE), à la charge de la commune.

- **Création accès près du terrain de tennis**

Des devis seront demandés

- **Remboursement des produits de pharmacie à Léa LAFFRAT**

La Directrice de l'école ayant acheté sur ses propres deniers le réassort des trousseaux à pharmacie pour la somme totale de 134,02 euros, les membres du conseil ont accepté le remboursement à la directrice.